

# Les frais de séjour

La Polyclinique Pau Pyrénées est un établissement de soins privé conventionné avec les régimes d'assurance maladie.

• **Si vous êtes assuré(e) social(e)** : les frais de séjour sont pris en charge à 100 % (majorité de cas) ou à 80 % (ticket modérateur de 20 % restant à votre charge ou à celle de votre mutuelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation).

• **Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e)** : vous êtes redevable de la totalité des frais. Les ressortissants étrangers non assurés sociaux doivent présenter le formulaire adapté à leur situation.

## PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE

**Forfait Hospitalier** 20 € / jour y compris jour de sortie

*Fixé par arrêté ministériel*

Celui-ci peut être pris en charge par votre mutuelle. En sont exonérés, les patients dont l'hospitalisation est imputable à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'assurance maternité, les bénéficiaires de l'article 115 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre.

**PAS (Participation forfaitaire) fixée par arrêté ministériel** 24 € / séjour

La **PAS** est une participation assuré forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour tous les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.

### • Le transport

Sur prescriptions médicales et sous certaines conditions, votre transport en ambulance ou en véhicule sanitaire léger peut être pris en charge par la Sécurité Sociale.

Vous pouvez faire appel à la société d'ambulance de votre choix.

### • Vos demandes particulières

Elles restent généralement à votre charge sauf si votre mutuelle les rembourse en totalité ou partiellement (chambre particulière, lit accompagnant, téléphone, repas accompagnant, télévision...).

### • Les dépassements d'honoraires

Les médecins qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres, appelé secteur II. Dans ce cas, ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires contre un reçu. Ces sommes resteront à votre charge ou pourront être remboursées par votre mutuelle. Les médecins doivent vous en informer.



Polyclinique Pau Pyrénées

## Tarification Hôtelière (En Chirurgie Ambulatoire)

### Site NAVARRE

**Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Sous réserve des tarifs TTC en vigueur à la date d'entrée

La Polyclinique Pau Pyrénées vous propose, en supplément, des forfaits selon votre circuit de prise en charge.

 **CIRCUIT COURT**  
*SELON ELIGIBILITE MEDICALE*

Fauteuil Box Cocon  
Forfait 30 €

 **CIRCUIT LONG**  
*SELON ELIGIBILITE MEDICALE*

Chambre particulière (si placement en chambre)  
*Sous réserve de disponibilité*  
70 €



Tablette multimédia



Télévision



WI-FI en illimité



Collation

Dans le salon de sortie, buffet libre

Service en chambre